

Organisation scolaire

<i>L'école maternelle</i>	<i>L'école élémentaire</i>			<i>Le collège</i>
L'école maternelle (Cycle 1)	Cycle des apprentissages fondamentaux (Cycle 2)	Cycle de consolidation (Cycle 3)		Cycle des approfondissements (Cycle 4)
PS - MS - GS	CP - CE1 - CE2	CM1 - CM2 -	6 ^{ème}	5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}

Les répartitions horaires selon l'arrêté du 9 novembre 2015 et des propositions sans les récréations

Cycle 2 (CP-CE1-CE2)		
Domaines disciplinaires	Semaine de 24h	Semaine de 22h <small>(en partant d'un horaire de récréation de 15' par ½ journée)</small>
Français	10 h	~ 9 h 10
Mathématiques	5 h	~ 4 h 35
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	1 h 30	~ 1 h 30
Éducation physique et sportive	3 h	~ 2 h 40
Enseignement artistique	2 h	~ 1 h 45
Questionner le monde Enseignement moral et civique (1h par semaine)	2 h 30	~ 2 h 20
Total (volume calculé sur 36 semaines)	24 heures	22 heures

1 ^{ère} et 2 ^{ème} année du cycle 3 (CM1-CM2)		
Domaines disciplinaires	Semaine de 24h	Semaine de 22h <small>(en partant d'un horaire de récréation de 15' par ½ journée)</small>
Français	8 h	~ 7 h 20
Mathématiques	5 h	~ 4 h 40
Langues vivantes (étrangères ou régionales)	1 h 30	~ 1 h 30
Éducation physique et sportive	3 h	~ 2 h 40
Sciences et technologie	2 h	~ 1 h 45
Enseignements artistiques	2 h	~ 1 h 45
Histoire et géographie Enseignement moral et civique (1h par semaine)	2 h 30	~ 2 h 20
Total (volume calculé sur 36 semaines)	24 heures	22 heures

3^{ème} année du cycle 3 (niveau sixième) - Horaires hebdomadaires

Éducation physique et sportive	Enseignements artistiques	Français	Histoire-géographie Enseignement civique et moral	Langue vivante	Mathématiques	SVT, technologie, physique-chimie
4 heures	2 heures	4 heures 30	3 heures	4 heures	4 heures 30	4 heures

Total = 23 heures (+ 3 heures d'enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé)